

**FONDS SUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE RURALE (FIMR)
FICHE DE CONFORMITÉ NORMATIVE ET D'APPRÉCIATION TECHNIQUE**

| | | | |
|--|---|---------------------------------------|------------|
| Code géographique | Municipalité ou organisme, désignation | | |
| 03005 | Gaspé , V | | |
| No de dossier MAMR | No de séquence | | |
| 611443 | | | |
| Titre du projet | FIMR 1 | Ordre de priorité du requérant | 01 |
| Centre du Village / Rivière-au-Renard Réaménagement des routes 132 et 197 | | | |
| Catégorie d'infrastructures | Distribution d'eau potable et collecte des eaux usées | | |
| Catégorie de travaux | Réfection des conduites | | |
| \$ du projet à demande | 1 992 693 \$ | \$ admissible du projet | 0 \$ |
| Date de début des travaux | 2008-09-01 | Date de la fin des travaux | 2010-07-01 |
| Date de réception de la demande au MAMR | 2007-10-01 | | |

DATE DES TRAVAUX

Travaux complétés avant le 31 mars 2010

CLIENTÈLE

Municipalité locale (excluant les villages nordiques), municipalité régionale de comté (MRC), communauté métropolitaine, régie intermunicipale, corporation ou organisme dont une corporation municipale nomme la majorité des membres ou contribue à plus de la moitié du budget annuel, ou les regroupements de tels municipalités, corporations ou organismes

X

INFRASTRUCTURES ADMISSIBLES

Infrastructures pour l'eau potable : installations de captage, conduites d'amenée, usines de traitement, réservoirs d'emmagasinage, postes de chloration et de contrôle de pression, débits mètres intermunicipaux et conduites de distribution

X

Infrastructures pour les eaux usées, incluant les eaux pluviales : conduites de collecte et d'interception, bassins de rétention, stations de pompage et de traitement, émissaires et diffuseurs

X

Plan d'intervention disponible (pour le renouvellement des conduites)

Plan d'intervention planifié (pour le renouvellement des conduites)

X

Plan d'intervention non prévu avant le 31 mars 2010 (pour le renouvellement des conduites)

TRAVAUX ADMISSIBLES

Rénovation, réhabilitation ou remplacement de conduites

X

Rénovation, réhabilitation ou remplacement d'infrastructures

Agrandissement ou construction d'infrastructures

X

Recherche d'eau souterraine

LOCALISATION DES TRAVAUX

Travaux à l'intérieur d'une zone déjà construite du périmètre d'urbanisation

X

Travaux à l'extérieur d'une zone déjà construite du périmètre d'urbanisation (recherche d'eau souterraine, alimentation en eau ou traitement de l'eau potable, interception ou traitement des eaux usées)

Travaux à l'extérieur des zones inondables

Travaux à l'extérieur des zones à risque

X

FIN DE L'APPRÉCIATION, CAR LE PROJET EST REFUSÉ POUR LES RAISONS SUIVANTES:

Travaux autres que la recherche d'eau souterraine entrepris avant la date de réception au MAMR de la demande d'aide financière

Travaux complétés après le 31 mars 2010

Clientèle non admissible

Infrastructures non admissibles

Travaux non admissibles

Travaux usuels d'entretien ou liés à l'exploitation

Travaux à l'extérieur d'une zone déjà construite du périmètre d'urbanisation et qui ne sont pas parmi les cas d'exception permis hors du périmètre d'urbanisation

Travaux visant un développement futur ou contribuant à l'étalement urbain

Les coûts ou les travaux font l'objet d'une aide financière d'un ministère, d'une agence ou d'un mandataire du gouvernement du Québec

Travaux en régie

Travaux de rénovation, réhabilitation ou remplacement d'infrastructures sans plan d'intervention avant le 31 mars 2010

Autres (préciser) :

COMMENTAIRES:

Ce projet est planifié pour une réalisation conjointe avec le MTQ et un protocole a été signé récemment entre la Ville et le MTQ pour la préparation des plans et devis. Il est prévu qu'une partie des travaux débutera en 2008. Cependant, considérant l'envergure de l'ingénierie à faire, des terrains et des servitudes à acquérir ainsi que des travaux à réaliser, nous croyons qu'il est très douteux que tous les travaux présentés soient réalisés avant le 31 mars 2010 (date limite pour compléter les travaux admissibles dans le cadre du FIMR). Le formulaire de présentation du projet indique une fin des travaux au 1 juillet 2010, mais il est probable à notre avis que ce réaménagement majeur des Routes 132 et 197 ne se termine pas avant 2011.

S'il y a lieu, nous suggérons que la Ville modifie sa demande d'aide financière de manière à scinder le projet par phases et en soumettant les phases dont la réalisation est probable avant le 31 mars 2010. Mentionnons également que les renseignements fournis dans la demande d'aide financière ne permettent pas de faire l'appréciation technique de ce projet. La mention que le projet se situe en dehors d'une zone inondable devra être mise en contexte parce que la zone cartographiée sur le schéma d'aménagement de la MRC est en révision. L'étude du plan d'intervention (en préparation par la Ville) sera primordiale dans ce cas puisque la majorité des travaux concerne le remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout domestique.

ADMISSIBILITÉ PAR DÉROGATION AUX RÈGLES ET NORMES DU PROGRAMME

CT no

du

Nature de la dérogation:

APPRÉCIATION TECHNIQUE DU PROJET

| | Sélection du requérant | Sélection du MAMR |
|--|---------------------------|-------------------------|
| Population touchée (pers): | 0 | |
| Population desservie (pers): | 0 | |
| Population totale de la municipalité (pers): | 0 | |

CAPTAGE, ALIMENTATION, TRAITEMENT ET EMMAGASINAGE DE L'EAU DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

Amélioration de la qualité de l'eau potable

- Contamination bactériologique
- Contamination physico-chimique
- Problème de désinfection
- Mise aux normes des installations de traitement de l'eau potable en vertu du RQEP
- Problème d'esthétique :

Important

Mineur

Solution à un manque d'eau potable

- Manque d'eau pour l'alimentation

Important

Mineur

Renouvellement des infrastructures

- Conduites
- Infrastructures vétustes
- Problème de fonctionnement
- Problème de gestion

X

X

X

Amélioration de la protection contre l'incendie

- Manque de protection contre l'incendie

ÉVACUATION ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Réduction des rejets d'eaux usées et amélioration de la salubrité publique

- Contamination de l'environnement

Important

Modéré

Mineur

- Débordements d'eaux usées

Important

Modéré

Mineur

- Respect des exigences

Important

Modéré

Mineur

Amélioration de la sécurité publique

- Refoulements des eaux usées
- Refoulements pluviaux

X

X

Renouvellement des infrastructures

- Conduites domestiques ou unitaires
- Conduites pluviales
- Infrastructures vétustes
- Problème de fonctionnement
- Problème de gestion

X

La demande ne permet pas l'appréciation technique du projet

Le projet n'est pas prioritaire selon le plan d'intervention

NIVEAU DE PRIORITÉ: . NON

Travaux prioritaires

Catégorie d'infrastructures

Catégorie de travaux

| | |
|--|-------------|
| Coût admissible | 0 \$ |
| Coût maximal admissible des travaux prioritaires | 0 \$ |
| Aide financière (taux réguliers) correspondant aux travaux prioritaires | 0 \$ |

COMMENTAIRES D'APPRÉCIATION:

RESPECT DES OBJECTIFS DU PROGRAMME ET DES CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Sélection du
requérantSélection du MAMR
principale *secondaire***FIMR 1**

- Amélioration de la qualité de l'eau potable
- Solutionner des problèmes de manque d'eau potable
- Réduire la quantité ou améliorer la qualité des rejets d'eaux usées dans l'environnement
- Amélioration de la santé, de la sécurité ou de la salubrité publique
- Renouveler les infrastructures dans une perspective de développement durable

X

COMMENTAIRES:

SUIVI FINANCIER

| | Oui | Non | |
|--|-----|-----|--------|
| - Taux d'aide accru demandé | | X | 0.00 % |
| - Taux d'aide accru justifié (pour les travaux prioritaires) | | X | 0.00 % |
| - Montant de l'aide additionnelle correspondant au taux d'aide accru justifié | | | 0 \$ |
| - Projet déjà soumis au TICQ 2000 avec des coûts engagés avant la date de signature de l'entente sur le FIMR | | X | 0 \$ |
| - Inscription en deux étapes demandée | | X | |
| - Inscription en deux étapes recommandée | | X | |

COMMENTAIRES:

Produit par:  Date: 2007-10-12
Simon Bélanger, ing.

Révisé par:  Date: 2007-10-22
Yvan Dumont, ing., chef d'équipe -

Autorisé par:  Date: 2007-10-23
Jean-Pierre Beaumont ing



Jean-Pierre
Beaumont
2008-06-25 10:13

A Michel Binette
cc Jacques A. Tremblay, Michel
Gagnon
ccc Simon Bélange
Objet Gaspé - Rivière-au-Renard - 611443

Affaires municipales
et Régions
Québec

Bonjour,

La fiche dans INFRA simplifiée a été remise à jour récemment et apporte plus d'information. Je la reproduis ci-après.

Commentaire sur le dossier fiche simplifiée

Le projet consiste en une reconstruction complète des routes provinciales # 132 et # 197 sur une longueur d'environ 4,5 km à leur carrefour de Rivière-au-Renard. L'échéancier de réalisation des travaux semble (à confirmer) être prévu en 3 phases réparties sur 4 ans, soit 2008 (phase 1), 2009 (phase 2) et 2010-2011 (phase 3).

Aux fins de la justification des travaux pour le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout, une première version du plan d'intervention de la Ville a été transmise à la DI en avril 2008. Il a été convenu avec le consultant qu'il y a des ajustements à faire sur ce document et à ce jour, les conclusions précises de ce plan d'intervention ne sont pas encore établies. De façon préliminaire, on prévoit que le projet de Rivière-au-Renard pourrait avoir une cote de priorité de 5 selon les critères indiqués pour l'appréciation technique des projets (FIMR ou PIQM).

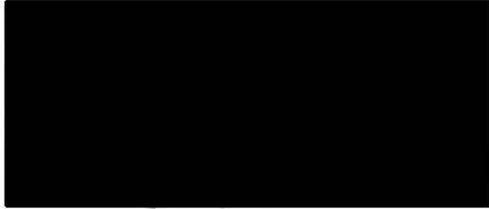
Nous avons reçu un rapport du consultant le 30 mai 2008 qui explique le partage des coûts effectués entre le MTQ (35,1 M\$) et la Ville (5,2 M\$). La Ville demande une aide financière sur la base du montant de 5,2 M\$ qui représente essentiellement le total des coûts pour le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout domestique. En général, le MTQ assume tous les coûts pour les égouts pluviaux et la voirie (fondations de la chaussée et pavage) sur toute la largeur de la route. Selon notre lecture du rapport présenté, il s'avère que le coût maximal admissible à une aide financière serait probablement de l'ordre de 4,5 M\$ plutôt que de 5,2 M\$.

Compte tenu de la limite du programme FIMR au 31 mars 2010 et de l'échéancier de la réalisation des travaux, il faut considérer l'alternative de transférer ce dossier dans PIQM à moins de le scinder pour retenir seulement les phases 1 et 2 dans FIMR.

La Ville demande un taux d'aide financière de 80%.

Avis préliminaire, SB 080609

Jean-Pierre Beaumont, ing., directeur
Service des programmes et du suivi des infrastructures-Québec
Direction générale des infrastructures
Ministère des Affaires municipales et des Régions



AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.
Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur
immédiatement.



{Dans l'archive} RE Gaspé (Rivière-au-Renard) -- 611443 
Simon Bélanger A : Jean-Pierre Beaumont, Yvan Dumont

555026

2008-07-08 08:53

De : Simon Bélanger [redacted]
A : Jean-Pierre Beaumont [redacted], Yvan Dumont [redacted]



Jean-Pierre, Yvan,

Je prépare les documents selon les critères spécifiés dans la commande ci-jointe.

Cependant, veuillez noter que selon le CT206163 du 17 mars 2008, le taux d'aide financière peut être majoré pour les projets de mise en place ou de mise aux normes des infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau potable, d'interception et d'assainissement des eaux usées. Les travaux du projet de Réaménagement des Routes 132 et 197 à Rivière-au-Renard ne se trouvent pas dans ces catégories.

Simon Bélanger, ing.
Direction générale des infrastructures



Jean-Pierre Beaumont [redacted]



Jean-Pierre
Beaumont [redacted]
2008-07-03 12:01

A Simon Bélanger [redacted]
cc Yvan Dumont [redacted] Sophie
Rousseau/C [redacted]
Objet Gaspé (Rivière-au-Renard) -- 611443



Bonjour,

La ministre désire annoncer une aide financière à 80 % couvrant l'ensemble du projet, soit les trois phases totalisant 4 500 000 \$.

On nous demande de préparer une promesse en ce sens dans le PIQM pour la semaine prochaine (milieu de la semaine), car l'annonce sera faite la semaine suivante.

Jean-Pierre Beaumont, ing., directeur
Service des programmes et du suivi des infrastructures-Québec
Direction générale des infrastructures
Ministère des Affaires municipales et des Régions



www.mamr.gouv.qc.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.
Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur
immédiatement.

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.
Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur
immédiatement.



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel?
Pensons à l'environnement!

**PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM-2008)
FICHE DE CONFORMITÉ NORMATIVE ET D'APPRÉCIATION TECHNIQUE**

| | | |
|---|---|---|
| Code géographique | | Municipalité ou organisme, désignation |
| 03005 | RURAL | Gaspé , V |
| No de dossier MAMR | No de séquence | |
| 555026 | | |
| Titre du projet | VOLET 1.4 | Ordre de priorité du requérant |
| Réaménagement des routes 132 et 197 - Rivière-au-Renard | | |
| Catégorie d'infrastructures | Distribution d'eau potable et collecte des eaux usées | |
| Catégorie de travaux | Réfection | |
| \$ du projet à demande | 4 543 000 \$ | \$ admissible du projet 4 543 000 \$ |
| Date de début des travaux | 2008-07-18 | Date de la fin des travaux 2011-11-30 |
| Date de réception de la demande au MAMR | 2008-07-08 | |

DATE DES TRAVAUX

CLIENTÈLE

Municipalité locale (excluant les villages nordiques), municipalité régionale de comté (MRC), communauté métropolitaine, régie intermunicipale, corporation ou organisme dont une corporation municipale nomme la majorité des membres ou contribue à plus de la moitié du budget annuel, ou les regroupements de tels municipalités, corporations ou organismes

X

INFRASTRUCTURES ADMISSIBLES

Infrastructures pour l'eau potable : installations de captage, conduites d'amenée, usines de traitement, réservoirs d'emmagasinage, postes de chloration et de contrôle de pression, débitmètres intermunicipaux et conduites de distribution

X

Infrastructures pour les eaux usées, incluant les eaux pluviales : conduites de collecte et d'interception, bassins de rétention, stations de pompage et de traitement, émissaires et diffuseurs

X

Plan d'intervention accepté (pour le renouvellement des conduites)

Plan d'intervention planifié (pour le renouvellement des conduites)

X

TRAVAUX ADMISSIBLES

Rénovation, réhabilitation ou remplacement de conduites

X

Rénovation, réhabilitation ou remplacement d'infrastructures

Agrandissement ou construction d'infrastructures

Recherche d'eau souterraine

LOCALISATION DES TRAVAUX

Travaux à l'intérieur d'une zone déjà construite du périmètre d'urbanisation

X

Travaux à l'extérieur d'une zone déjà construite du périmètre d'urbanisation (recherche d'eau souterraine, alimentation en eau ou traitement de l'eau potable, interception ou traitement des eaux usées)

Travaux à l'extérieur des zones inondables

X

Travaux à l'extérieur des zones à risque

X

FIN DE L'APPRÉCIATION, CAR LE PROJET EST REFUSÉ POUR LES RAISONS SUIVANTES:

Travaux autres que la recherche d'eau souterraine entrepris avant la date de réception au MAMR de la demande d'aide financière

Clientèle non admissible

Infrastructures non admissibles

Travaux non admissibles

Travaux usuels d'entretien ou liés à l'exploitation

Travaux à l'extérieur d'une zone déjà construite du périmètre d'urbanisation et qui ne sont pas parmi les cas d'exception permis hors du périmètre d'urbanisation

Travaux visant un développement futur ou contribuant à l'étalement urbain

Les coûts ou les travaux font l'objet d'une aide financière d'un ministère, d'une agence ou d'un mandataire du gouvernement du Québec

Travaux en régie

Autres (préciser) :

COMMENTAIRES:**ADMISSIBILITÉ PAR DÉROGATION AUX RÈGLES ET NORMES DU PROGRAMME**

CT no

du

Nature de la dérogation:

APPRÉCIATION TECHNIQUE DU PROJET

| | | Sélection du requérant | Sélection du MAMR |
|--|--------|---------------------------|-------------------------|
| Population touchée (pers): | 480 | | |
| Population desservie (pers): | 480 | | |
| Population totale de la municipalité (pers): | 16 670 | | |

CAPTAGE, ALIMENTATION, TRAITEMENT ET EMMAGASINAGE DE L'EAU DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

Amélioration de la qualité de l'eau potable

- Contamination bactériologique
- Contamination physico-chimique
- Problème de désinfection
- Mise aux normes des installations de traitement de l'eau potable
- Problème d'esthétique :

Important
Mineur

Solution à un manque d'eau potable

- Manque d'eau potable

Important
Mineur

Renouvellement des infrastructures

- Conduites
- Infrastructures vétustes
- Problème de fonctionnement
- Problème de gestion

| | | |
|--|---|---|
| | X | X |
| | X | |

Amélioration de la protection contre l'incendie

- Manque de protection contre l'incendie

ÉVACUATION ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Réduction des rejets d'eaux usées et amélioration de la salubrité publique

- Contamination de l'environnement

Important
Modéré
Mineur

- Débordements d'eaux usées

Important
Modéré
Mineur

- Respect des exigences

Important
Modéré
Mineur

Amélioration de la sécurité publique

- Refoulements des eaux usées
- Refoulements pluviaux

X

Renouvellement des infrastructures

- Conduites domestiques ou unitaires
- Conduites pluviales
- Infrastructures vétustes
- Problème de fonctionnement
- Problème de gestion

X

X

La demande ne permet pas l'appréciation technique du projet

Le projet n'est pas prioritaire selon le plan d'intervention

NIVEAU DE PRIORITÉ: 5

Travaux prioritaires

| Catégorie d'infrastructures | Distribution d'eau potable et collecte des eaux usées |
|--|--|
| Catégorie de travaux | Réfection |
| Coût admissible | 4 543 000 \$ |
| Coût maximal admissible des travaux prioritaires | 4 543 000 \$ |
| Aide financière (taux réguliers) correspondant aux travaux prioritaires | 3 028 667 \$ |

COMMENTAIRES D'APPRÉCIATION:

Ce projet propose le remplacement de conduites de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées à l'occasion de travaux de voirie du ministère des Transports du Québec (MTQ). La mise en place des égouts pluviaux du MTQ coïncide à plusieurs endroits avec la localisation des conduites de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées qui sont en place, de sorte qu'il n'est pas possible de sauvegarder leur intégrité.

RESPECT DES OBJECTIFS DU PROGRAMME ET DES CRITÈRES D'APPRÉCIATION

| | Sélection du requérant | Sélection du MAMR <i>principale</i> <i>secondaire</i> |
|---|---------------------------|--|
| VOLET 1.4 | | |
| - Amélioration de la qualité de l'eau potable | | |
| - Réduction de la quantité ou amélioration de la qualité des rejets d'eaux usées dans l'environnement | | |
| - Meilleure gestion de l'eau potable et des eaux usées | | |
| - Amélioration de la santé, de la sécurité ou de la salubrité publique | | |
| - Réponse aux besoins de la population en matière d'eau potable | | |
| - Renouvellement des infrastructures déficientes et ou désuètes | X | X |
| - Mise en oeuvre des solutions adaptées aux problématiques particulières des municipalités éloignées | | |
| - Incitation à l'innovation et à l'expérimentation en favorisant l'utilisation de nouvelles technologies, de meilleures pratiques et de nouvelles approches | | |
| - Support à l'économie dans une municipalité ou une région | | |
| - Potentiel à contribuer au développement des connaissances relatives aux infrastructures municipales | | |
| | | |
| - Applicabilité aux autres municipalités québécoises | | |
| - Bénéfices économiques escomptés | | |

Niveau de priorité du projet au **0**

COMMENTAIRES:

SUIVI FINANCIER

| | Oui | Non | |
|---|-----|-----|---------|
| - Taux d'aide accru demandé | X | | 80.00 % |
| - Taux d'aide accru justifié (pour les travaux prioritaires) | | X | 0.00 % |
| - Montant de l'aide additionnelle correspondant au taux d'aide accru justifié | | | 0 \$ |
| - Projet déjà soumis au PIQM ou FIMR | X | | 0 \$ |
| - Inscription en deux étapes demandée | | X | |
| - Inscription en deux étapes recommandée | | X | |

COMMENTAIRES:

Produit par:  Date: 2008-07-09
Simon Bélanger, ing.

Révisé par:  Date: 2008-07-23
Yvan Dumont, ing., chef d'équipe -

Autorisé par:  Date: 2008-07-23
Jean-Pierre Beaumont, ing.
Directeur du SPSI-Qc

OBJET : Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – volet 1.4
Ville de Gaspé
Réaménagement des routes 132 et 197 - Rivière-au-Renard
(555026)
N° dossier : PMEM2008-00038

DATE : Le 9 juillet 2008

COMMENTAIRES

| | | |
|--------------------|---------------------------------|---------------------------|
| CMA : 4 543 000 \$ | Aide : 3 634 400 \$ | Municipalité : 908 600 \$ |
| Taux accru : 80 % | Aide additionnelle : 605 732 \$ | |

Travaux conjoints avec le MTQ : OUI

| Moyenne | AVANT | APRÈS le projet | Moyenne MRC |
|----------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Niveau d'endettement | 3,28 % | 3,42 % | 3,76 % |
| Compte de taxes | 1 350 \$/usager | 1 666 \$/usager | 1 295 \$/usager |

RECOMMANDATION

Compte tenu qu'il s'agit d'un projet déjà provisionné et des disponibilités budgétaires suffisantes, nous recommandons de signer la lettre de promesse ci-jointe.

Préparée par :


2008-07-10
Jean-Pierre Beaumont, ing., directeur
Service des programmes et du suivi
des infrastructures - Québec

 08.07.10
Jacques A. Tremblay
Directeur général des infrastructures


Michel Gagnon, sous-ministre adjoint aux
infrastructures et au financement municipal

 pour JPB
Jean-Paul Beaulieu, sous-ministre 08-07-15

| DÉCISION | Date |
|---|-------|
| <input type="checkbox"/> Recommandation approuvée par : _____ | _____ |
| <input type="checkbox"/> Recommandation refusée par : _____ | _____ |
| Suivi : _____ | |
| _____ | |

PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS

FICHE SYNTHÈSE

| | |
|--|---------------------------|
| Demandeur : Gaspé (V) | No séquence : |
| Circonscription provinciale : Gaspé | Dossier numéro : 555026 |
| Circonscription fédérale : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | Code géographique : 03005 |
| MRC : La Côte-de-Gaspé | Date : 2008-07-09 |
| Population : 16 670 | |

PIQM # 1.4 : Réaménagement des routes 132 et 197 - Rivière-au-Renard

Répondant : [REDACTED], ing.
Téléphone : [REDACTED]

1. DESCRIPTION DU PROJET PRÉSENTÉ

Ce projet concerne le remplacement de conduites de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées à l'occasion de travaux de voirie du ministère des Transports du Québec.

2. AVIS SUR LE PROJET PRÉSENTÉ

2.1 Travaux admissibles

Phase 1

- Remplacement des conduites de distribution d'eau potable sur une longueur d'environ 940 mètres sous la Route 132, entre les chaînages 20+796 et 21+779, identifiées sur les plans numéros CH-6307-154-79-0012 datés du 27 juin 2008.
- Remplacement des conduites de collecte des eaux usées sur une longueur d'environ 950 mètres sous la Route 132, entre les chaînages 20+796 et 21+779, identifiées sur les plans numéros CH-6307-154-79-0012 datés du 27 juin 2008.

Phase 2

- Remplacement des conduites de distribution d'eau potable sur une longueur d'environ 680 mètres sous la Route 132, entre les chaînages 1+335 et 1+990, identifiées dans le rapport de ROCHE, ingénieurs-conseils, daté du 23 mai 2008.
- Remplacement des conduites de collecte des eaux usées sur une longueur d'environ 690 mètres sous la Route 132, entre les chaînages 1+335 et 1+990, identifiées dans le rapport de ROCHE, ingénieurs-conseils, daté du 23 mai 2008.

Phase 3

- Remplacement des conduites de distribution d'eau potable sur une longueur d'environ 900 mètres sous la Route 197, entre le chaînage 19+200 et la Route 132 existante, identifiées dans le rapport de ROCHE, ingénieurs-conseils, daté du 23 mai 2008.
- Remplacement des conduites de collecte des eaux usées sur une longueur d'environ 900 mètres sous la Route 197, entre le chaînage 19+200 et la Route 132 existante, identifiées dans le rapport de ROCHE, ingénieurs-conseils, daté du 23 mai 2008.
- Remplacement des conduites de distribution d'eau potable sur une longueur d'environ 650 mètres sous la Route 132, entre le chaînage 20+796 et la Route 197 existante, identifiées dans le rapport de ROCHE, ingénieurs-conseils, daté du 23 mai 2008.
- Remplacement des conduites de collecte des eaux usées sur une longueur d'environ 650 mètres sous la Route 132, entre le chaînage 20+796 et la Route 197 existante, identifiées dans le rapport de ROCHE, ingénieurs-conseils, daté du 23 mai 2008.
- Remplacement des conduites de distribution d'eau potable sur une longueur d'environ 970 mètres sous la Route 132 et des rues connexes, entre la Route 197 et le chaînage 1+335, identifiées dans le rapport de ROCHE, ingénieurs-conseils, daté du 23 mai 2008.
- Remplacement des conduites de collecte des eaux usées sur une longueur d'environ 970 mètres sous la Route 132 et des rues connexes, entre la Route 197 et le chaînage 1+335, identifiées dans le rapport de ROCHE, ingénieurs-conseils, daté du 23 mai 2008.

2.2 Travaux non admissibles

Aucun.

2.3 Appréciation du projet soumis

Le ministère des Transports du Québec (MTQ) effectue à partir de 2008 une reconstruction complète des routes provinciales # 132 et # 197 sur une longueur d'environ 4,5 km à leur carrefour de Rivière-au-Renard. Pour le MTQ, il s'agit d'un investissement de l'ordre de 30 M\$. L'échéancier de réalisation des travaux est prévu en 3 phases réparties sur 4 ans, soit 2008 (phase 1), 2009 (phase 2) et 2010-2011 (phase 3). Les travaux du MTQ consistent à implanter des conduites d'égouts pluviaux et à refaire la voirie (infrastructure et pavage) sur toute la largeur des routes.

La majorité des secteurs affectés par les travaux ont des conduites de distribution d'eau potable en fonte grise qui ont été installées en 1966. La durée de vie utile de ces conduites est avancée et leur fragilité pourrait devenir critique à court ou moyen terme. Il est opportun de remplacer les conduites d'eau potable aux endroits vulnérables pour éviter des travaux de réparation à court terme dans l'infrastructure neuve de la voirie de ces routes.

De plus, la mise en place des égouts pluviaux coïncide à plusieurs endroits avec la localisation des conduites de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées qui sont en place, de sorte qu'il n'est pas possible de sauvegarder leur intégrité. À la suite d'une analyse par tronçon au droit des interventions du MTQ, l'ingénieur-conseil a pu déterminer les endroits où les conduites de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées doivent être remplacées.

Puisque le MTQ assume les coûts pour les égouts pluviaux et pour la voirie sur toute la largeur des tronçons de routes concernés, les coûts associés au présent dossier pour la réfection des conduites de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées sont réduits au minimum.

2.4 Critères d'appréciation applicables au projet soumis

3. COÛT DU PROJET

| | |
|----------------------------------|--------------|
| 3.1 Coût des travaux présentés | 4 543 000 \$ |
| Coût des travaux admissibles | 4 543 000 \$ |
| Coût des travaux non admissibles | 0 \$ |

3.2 Calcul de l'aide proposée par le ministère

| | |
|-------------------------|--------------|
| Coût maximum admissible | 4 543 000 \$ |
| Aide (taux réguliers) | 3 028 668 \$ |
| Aide additionnelle | 605 732 \$ |
| Aide totale | 3 634 400 \$ |

3.3 Partage des coûts proposé par le ministère:

| | PIQM | 100 Millions | Financement supplémentaire | Total | % |
|--------------|--------------|--------------|-------------------------------|--------------|-----|
| Requérant | 908 600 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 908 600 \$ | 20% |
| Gouv. Québec | 3 634 400 \$ | 0 \$ | | 3 634 400 \$ | 80% |
| Privé | | | 0 \$ | 0 \$ | |
| Autres | | | 0 \$ | 0 \$ | |
| Total | 4 543 000 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 4 543 000 \$ | |

Commentaires:

Les coûts des travaux sont basés sur l'estimation préliminaire de ROCHE, ingénieurs-conseils, présentée dans le rapport du 23 mai 2008. Le taux d'aide financière a été déterminé par le cabinet.

La ventilation des coûts par exercice financier est la suivante:

| | | | | | |
|--------------|--------------|--------------|------------|-----------|-----------|
| 2008-2009 | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 | 2012-2013 | 2013-2014 |
| 1 066 500 \$ | 1 210 500 \$ | 1 917 000 \$ | 349 000 \$ | 0 \$ | 0 \$ |
| 2014-2015 | 2015-2016 | 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 | 2019-2020 |
| 0 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 0 \$ |

4. ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION DES TRAVAUX

Début des travaux: 2008-07-18 Fin des travaux: 2011-11-30

5. REMARQUES

Recherche d'eau complétée
Plans et devis complétés
Autorisé par le MDDEP
Règlement d'emprunt adopté
Soumission retenue
Entente de financement avec le MTQ

| |
|--|
| |
| |
| |
| |
| |
| |

6. OBLIGATIONS PARTICULIÈRES

Aucune

7. RECOMMANDATION

Compte tenu des règles, des normes, des objectifs et des critères du programme, nous recommandons l'admissibilité de ce projet selon l'avis exprimé au point 2 de la présente fiche synthèse.

Produit par: _____ Révisé par: _____

Jean-Pierre Beaumont, ing.
Directeur du SPSI-Qc

Visé par

Jacques A. Tremblay
Directeur général des
infrastructures

Date: 2008-07-23

Date: 2008-07-23

Gouvernement du Québec
La vice-première ministre,
ministre des Affaires municipales et des Régions
et ministre responsable de la région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
La députée de Bonaventure

Québec, le 28 juillet 2008

Monsieur François Roussy
Maire
Ville de Gaspé

Monsieur le Maire, *François*

J'ai le plaisir de vous informer que le projet de réaménagement des routes 132 et 197 à Rivière-au-Renard est admissible à une aide financière de 3 634 400 \$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 4 543 000 \$ dans le cadre du sous-volet 1.4 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités.

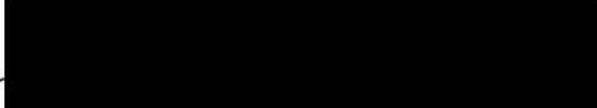
Un protocole d'entente établissant les travaux et les coûts admissibles à l'aide financière ainsi que les modalités du versement de cette dernière vous sera transmis prochainement.

En ce qui a trait à l'annonce publique, elle sera faite ultérieurement par le gouvernement du Québec en concertation avec la municipalité.

Je suis assurée que la réalisation de ce projet contribuera à l'atteinte des objectifs du programme qui sont d'améliorer les infrastructures, la qualité de l'environnement et la qualité de vie des Québécois et des Québécoises.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec la Direction générale des infrastructures au 

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


NATHALIE NORMANDEAU

